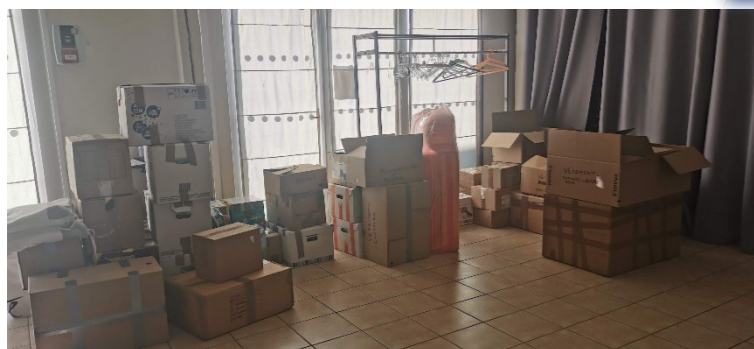


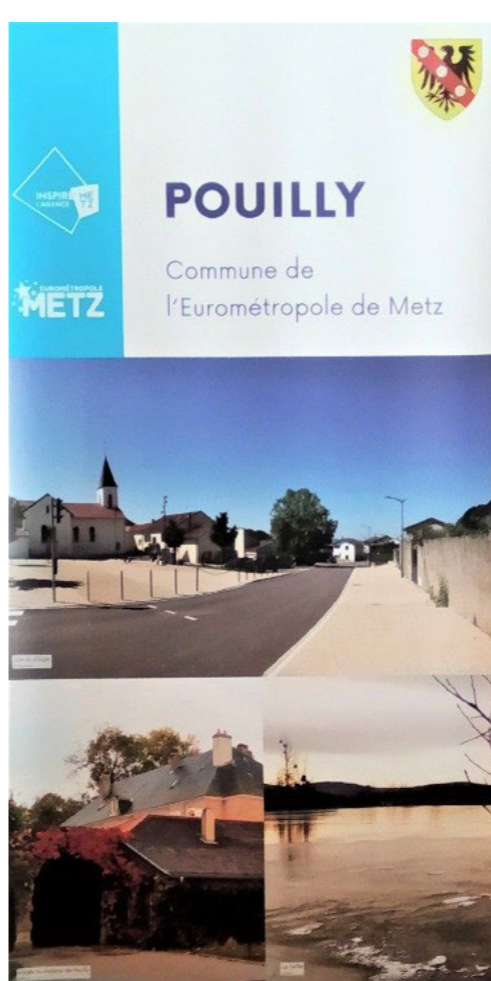
## ■ L'AGENDA des manifestations ouvertes au public

- 27 mars : Repas des aînés avec 60 personnes inscrites
- 29 mars : Réunion publique « Sophrologie » animée par T. DECKER
- 3 avril : Fêtes des Arbalétriers avec différentes animations
- 8 mai : Cérémonie du souvenir
- 14 mai : Un geste pour la Nature
- 25 juin : Accueil des nouveaux habitants



**SOLIDARITE UKRAINE** : Merci à tous ceux qui se sont mobilisés et manifestés pour apporter leur soutien aux familles ukrainiennes. De nombreux colis ont déjà été déposés et sont partis vers la Pologne.

Les préfets sont aujourd'hui chargés d'organiser l'accueil des réfugiés. Il nous revient donc de recenser, centraliser et transmettre à la préfecture les offres d'hébergement possibles. Si vous êtes volontaires, vous pouvez communiquer vos coordonnées en vue de l'accueil de familles ukrainiennes déplacées en indiquant le nombre de chambre disponibles et vos capacités d'accueil (nombre de personnes) à [Secretariat@pouilly57.fr](mailto:Secretariat@pouilly57.fr)



## FLASH Mars 2021

### ■ ÉDITO du maire.

Nous voici quasiment au printemps, presque sortis de la crise sanitaire, mais plongés brutalement dans une nouvelle période d'incertitudes. Notre avenir est une nouvelle fois assombri. L'équipe municipale reste attentive à l'actualité du monde mais toujours mobilisée sur le quotidien, sur les projets de Pouilly.

A Pouilly, le recensement de la population a eu lieu. C'est un événement essentiel dans chaque commune. La campagne devait avoir lieu en 2021, elle s'est finalement déroulée en 2022 en raison de la crise sanitaire. Elle s'est achevée le 19 février. Je remercie en premier lieu les agents recenseurs, Mme COMELLI et Mr TAESCH, Noémie la coordinatrice et Marjolaine l'agent d'accueil qui se sont impliqués pour que tout se déroule au mieux. Ils ont été un atout majeur dans cette enquête. Je remercie aussi les habitants de Pouilly pour l'accueil réservé aux agents recenseurs et l'implication de chacun. Ensemble nous avons réussi à obtenir 100% des réponses attendues. Un franc succès qui permet à notre commune de connaître sa population officielle et d'en cerner les caractéristiques : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Ces renseignements sont fournis de façon anonyme par l'INSEE à la commune. Vous pourrez en retrouver le détail sur le site de l'Insee. C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés au niveau communal mais aussi au niveau supérieur de la métropole, du département, de la région et de l'Etat. Ces chiffres conditionnent la participation de l'État au budget de notre commune.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h à 12h.  
Mardi : 9h à 12h  
Jeudi : 13h à 18h  
En dehors de ces horaires vous pouvez solliciter un rendez-vous à l'adresse

[secretariat@pouilly57.fr](mailto:secretariat@pouilly57.fr)

Permanence du Maire et des Adjoints sur rendez-vous.

### INFOS PRATIQUES

Mairie de Pouilly

11 rue du Limousin

57 420 Pouilly

Tél. 03 87 52 54 22

Fax. 03 87 52 54 27

Email :

[secretariat@pouilly57.fr](mailto:secretariat@pouilly57.fr)

Site Internet :

[www.pouillymoselle.fr](http://www.pouillymoselle.fr)

Cette année sera aussi marquée par une période électorale intense avec les présidentielles en avril et les législatives en juin.

Enfin, vous pourrez profiter bientôt de la convivialité offerte aux habitants de notre commune. Nous sommes ravis de pouvoir à nouveau goûter au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.

Car être citoyen, c'est à la fois accomplir son devoir, prendre ses responsabilités, s'engager mais c'est aussi partager avec les autres des moments de détente.



**SOUTIEN A L'UKRAINE**



## ■ LE RECENSEMENT en chiffres

Le précédent recensement a été effectué en 2016. Depuis cette date, la projection de l'INSEE pour le calcul de la population s'appuyait sur cette baisse. Etroitement corrélée à la démographie, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat suivait la même courbe.

Cette baisse s'ajoutait à la baisse globale des dotations de l'état et pénalisait de façon sensible les recettes de notre budget.

A partir de 2022 et jusqu'au prochain recensement, le calcul de la dotation sera appliqué sur une courbe ascendante. Cela nous rapprochera de l'évolution effective et réelle de notre population

Depuis 2017, avec le lotissement Chèvre-haie notamment, notre commune enregistre une hausse très significative de la population, hausse qui n'avait jamais pu être enregistrée officiellement.

*Pour la petite anecdote, en 2021, notre population était annoncée par l'INSEE à 604 habitants alors que nous avions 610 votants inscrits !*

Les maisons construites qui sont comptabilisées comme vacantes à la date de l'enquête ainsi que les prochaines et dernières constructions sur le lotissement **Chèvre-Haie** (57 logements) laissent entrevoir une hausse de +210 habitants, ce qui porterait notre population à 1182 habitants.

(Aujourd'hui, la taille des ménages est évaluée à 2,3 en moyenne)

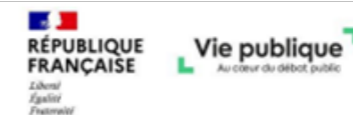
## EVOLUTION POPULATION



Pour en savoir plus Rendez-vous sur le site <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-57552>

*NB : la commune ne dispose d'aucun renseignement nominatif dans le cadre de cette enquête*

## ■ LES ELECTIONS



### Présidentielle : les dates à retenir

L'élection présidentielle s'inscrit dans un calendrier précis dont voici les principales dates.

#### 11 mars 2022 (au plus tard)

**Publication de la liste des candidats**, établie par le Conseil constitutionnel, "au plus tard le quatrième vendredi précédant le premier tour de scrutin" (loi du 29 mars 2021).

#### 10 avril 2022

**Premier tour de l'élection du président de la République**. En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs votent la veille pour tenir compte du décalage horaire.

#### 14 avril 2022 (au plus tard)

**Décision du Conseil constitutionnel validant les résultats de l'élection et établissant la liste des deux candidats habilités à se présenter au second tour.**

#### 24 avril 2022

**Second tour de l'élection du président de la République** (la veille pour certains électeurs habitant sur un fuseau horaire différent).

#### 28 avril 2022 (au plus tard)

**Décision du Conseil constitutionnel validant les résultats de l'élection et proclamation officielle du nouveau président de la République.**

#### 13 mai 2022 (au plus tard)

**Passation de pouvoir**. La Constitution ne donne aucune indication sur cette date. La prise de fonction de la personne nouvellement élue se fait au plus tard le dernier jour du mandat du président sortant.

**Le bureau ouvrira à 8 heures du matin et fermera à 19 heures.**

### Les législatives

Le premier tour des élections législatives aura lieu le 12 juin 2022 et le second tour se tiendra le 19 juin, deux mois après l'élection présidentielle. Le scrutin permet de renouveler les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale. La plupart des bureaux ouvriront à 8 heures du matin et fermeront à 19 heures.



## PROCURATION

Vous prévoyez un voyage en avril prochain ? Vous souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune.

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour en savoir plus, Rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>



